

CELEBRATION DU 14 JUILLET

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population à la

Célébration de la Fête Nationale

- **10h45** : Rassemblement sur la place
- **11h** : Défilé jusqu'au Monument aux Morts pour le dépôt de la gerbe.

A l'issue de la manifestation républicaine officielle nous nous retrouverons dans la cour des anciennes écoles pour :

- l'allocution du Maire
- la remise du diplôme d'honneur aux anciens combattants
- la remise des récompenses aux enfants du CM2 qui rentrent au collège
- le traditionnel vin d'honneur.

CHANGEMENT PROVISOIRE D'HORAIRES AU SECRETARIAT

En raison des congés annuels, le secrétariat de la Mairie sera fermé tous les matins du lundi 5 juillet au mercredi 28 juillet inclus. Durant cette période, il restera ouvert les après-midi aux heures habituelles (de 15h à 18h).

INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Elles doivent être effectuées au plus tard le 10 août 2010. L'inscription ne pourra être prise en compte que si le dossier est complet dans les délais.

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR L'AVENUE DES PYRENEES

Des travaux de pose de canalisations de télécommunication doivent être réalisés sur l'avenue des Pyrénées. Il conviendra de redoubler de prudence. A cet effet :

La circulation sera alternée du n°2 au n°8 de l'avenue des Pyrénées pendant tout ou partie de la période du 30 juin au 7 juillet.

STATIONNEMENTS GÊNANTS

Les bennes à ordures ménagères rencontrent des difficultés de libre circulation en quelques points du village. Il s'agit de l'angle Rue des anciennes écoles-Rue de la marinade, de l'angle Avenue de Tresserre-Rue des Albères ainsi qu'au droit de la première place de stationnement matérialisée sur l'avenue de Tresserre après la place de la république. Afin de remédier à cette situation, nous sommes amenés, selon les cas, à supprimer des emplacements matérialisés existants, à en matérialiser certains qui ne l'étaient pas, et à prendre toutes dispositions utiles pour mettre fin au stationnement anarchique.